

CONDITIONS GENERALES

GIVITEX Publicité Sàrl désignée ci-après par GP ou entrepreneur

1. Application

Sous réserve d'autres dispositions écrites, nos conditions générales sont applicables.

2. Offres

Les offres formulées sur la base de données imprécises, ou en l'absence de documents, ne peuvent avoir qu'un caractère indicatif et n'engagent pas GP. Les offres sans délais de validité perdent toute obligation de respect des prix après 30 jours.

3. Contrat d'impression

GP s'engage à produire une réalisation dont le contenu, la présentation, le prix et les coûts annexes auront fait l'objet d'un accord préalable avec le client. Le matériel de reproduction, notamment les films ou le traitement des données peuvent être facturés à part. Sauf convention contraire, GP n'est pas tenu de restituer les films, les données et leurs supports, les outils ou tout autre moyen de production.

4. Prix

Les prix proposés ou confirmés sont en francs suisses et, à défaut d'autre convention, la TVA n'est pas comprise. Les prix s'entendent sous réserve d'un renchérissement éventuel des matières premières ou frais de transport. Les prix indiqués dans les catalogues divers sans engagement et peuvent varier en fonction des marchés financiers ou autres.

5. Commande pour un tiers

Au cas où la commande serait passée par un tiers (par exemple une agence), ce dernier, par sa signature, assume la qualité de codébiteur solidaire avec le client.

6. Conditions de paiement

Le paiement doit être effectué dans les 30 jours suivant la date de facturation, sans escompte.

La marchandise livrée reste notre propriété jusqu'à son paiement intégral. GP est en droit d'exiger des garanties de paiement, même après l'acceptation de la commande. Les coûts échus deviennent immédiatement exigibles. GP peut demander un acompte qui sera défini avec ses échéances sur la confirmation de commande. Les matières premières commandées par le client et qui n'ont pas été utilisées peuvent être facturées par GP, de même que les frais qui en découlent.

7. Délais de livraison

Les délais de livraison n'engagent GP que si les documents nécessaires (textes, supports de données, bon à tirer...) lui parviennent dans les temps fixés. Le délai court dès la réception des documents et prend fin le jour où la marchandise quitte GP. Des délais dépassés pour des raisons extérieures (défaut de matières premières, coupures de courant, lock-out ou tout autre cas de force majeure) ne donnent pas droit à une annulation de commande par le client.

8. Refus de prendre livraison

Si le client, dûment averti ne prend pas livraison de sa marchandise dans les 10 jours, GP est en droit de la facturer. L'entreposage est aux frais et aux risques du client.

9. Esquisses, maquettes, projets

Les esquisses, maquettes ou autres projets, originaux et travaux photographiques seront facturés, même si aucune commande n'est facturée.

10. Droits d'auteur

Les droits d'auteur pour des prestations de création ou de disposition sont déterminés conformément aux prescriptions légales. Toute utilisation ultérieure ne peut être faite qu'avec le consentement express de GP.

11. Propriété des données et droits d'auteur du client

Les droits éventuels du client sur les données électroniques et le droit d'auteur sont préservés. A moins d'une convention contraire, GP n'est pas tenu de sauvegarder, d'archiver ou de remettre les données mises à sa disposition.

12. Droits de reproduction

La reproduction et l'impression de tous les documents, textes, illustrations, modèles et autres, remis à GP par le client ne sont faites que si ce dernier est titulaire ou a acquis au préalable les droits nécessaires; cela est présumé. Cette clause est également valable pour les données archivées qui sont réutilisées.

13. Matériel de reproduction et façonnage

Les moyens de reproduction (photos, supports de données, films, données numériques, cartes à broder, compositions, montages, plaques d'impression etc...), ainsi que le matériel de façonnage (formes de découpe etc...) restent la propriété de GP.

14. Frais supplémentaires

A) Les frais supplémentaires occasionnés par le client ou mandataire intermédiaire par rapport à l'offre (mise au net ou retouches, travaux graphiques non prévus, erreurs dans les documents etc...) seront facturés en plus.
B) Modification de la commande: tout changement (quantité, sorte de support etc...) intervenant après la commande ferme entraînant un coût supplémentaire seront facturés. GP se réserve le droit de facturer les matières non utilisées, ainsi que tous les frais administratifs en découlant.

15. Correction d'auteur

Les corrections d'auteur (modifications ultérieures de projets, textes etc...) ne sont pas comprises dans le prix de l'offre seront facturées à part selon le temps nécessaire à leur exécution.

16. Tolérances usuelles de la branche

Des tolérances usuelles de la branche restent réservées en ce qui concerne la précision de coupe, la fidélité de reproduction, les teintes et la qualité des supports d'impression (papiers, films, plaques etc...). Toutes les tolérances imposées à GP par ses fournisseurs sont également applicables à ses clients. Ces différences ne sauraient faire l'objet de réclamations.

17. Quantité livrées

Sauf accord explicite, les quantités livrées peuvent, pour des raisons techniques varier de +/- 10% et doivent être acceptées. C'est la quantité livrée effective qui servira à l'établissement de la facture.

18. Matériel fourni par le client

Tout matériel ou support fourni par le client pour l'exécution de sa commande est sous sa responsabilité (qualité et quantité), idem pour des produits ou matériels non appropriés. L'entreposage se fait aux frais et aux risques du client. GP ne peut pas prévoir la réaction de textiles hors assortiment propre.

19. Livraison, emballage

Les frais d'envoi et d'emballage sont à la charge du destinataire sauf accords explicites.

20. Réclamations

Aucune réclamation ne sera admise plus de 8 jours après la livraison/réception de la marchandise, faute de quoi la livraison est considérée comme conforme. En cas de réclamation justifiée, les dommages ne peuvent en aucun cas excéder la valeur de la marchandise livrée.

21. Limitation de la responsabilité

Les manuscrits, supports de données numériques, films etc... sont traités avec les soins d'usage. Tous les autres risques doivent être assurés, respectivement supportés par le client. Un dommage direct ou indirect dépassant la valeur de la marchandise et qui fait l'objet d'une demande en dommages-intérêts, sous réserve des dispositions de la loi fédérale sur la responsabilité du fait du produit (LRFP) du 1.1.1994, est à la charge du consommateur final.

22. Données électroniques et reprise de données

Les données remises qui contiennent des erreurs ou qui sont incomplètes n'engagent pas la responsabilité de GP. De même GP décline toute responsabilité pour des défauts de qualités du produit imprimé qui résultent de données livrées ne pouvant pas être exploitées ou utilisées selon les méthodes standard. Aucune responsabilité de GP en cas de perte des données livrées en vue d'être travaillées. La responsabilité de GP se limite aux erreurs commises par lui, résultant d'une erreur grave.

23. Langues et idiomes utilisés

GP ne peut être tenu pour responsable des caractéristiques de langage, de grammaire et de syntaxe des documents qui lui sont fournis par le client.

24. Documents de contrôle et d'examen

Le client est responsable du contrôle précis des bons à tirer, documents et fichiers remis. Il signale les erreurs à GP et retourne le bon à tirer dans les délais convenus. GP n'est pas responsable des erreurs non signalées. Les corrections ne se font que sous forme écrite, sinon la responsabilité de GP est dérogée. Si le client donne son accord hors délai convenu, le délai de livraison final peut être poussé et ne saurait faire l'objet de réclamations. Dans le cas où il est convenu de ne pas présenter de documents d'examen, le client supporte l'entier des risques. La responsabilité de GP se limite à des erreurs graves.

25. Conservation et archivage des documents de travail

Sauf accord explicite, GP n'est pas tenu de conserver et d'archiver les documents de travail. Si un contrat d'archivage est annexé en complément au contrat de production, l'archivage intervient aux frais et aux risques du client et fait l'objet d'une facturation en sus. GP n'assume aucune responsabilité en cas de perte de données ou détérioration de documents de travail.

26. Droit applicable et for juridique

En cas de difficultés dans l'exécution et l'interprétation du présent contrat, les parties conviennent de soumettre leur litige à la connaissance des autorités judiciaires du district de la Sarine à Fribourg.

27. Autorisations spéciales

Le client est responsable des éventuelles autorisations pour la pose des réalisations. GP peut s'en charger sur demande explicite du client et aux frais de celui-ci. GP ne pourra en aucun cas être poursuivi pour non respect des autorisations ou normes légales en vigueur suite à la pose d'une réalisation.

28. Dispositions particulières

A) Les traces laissées par les adhésifs sur les supports (tôles, carrosseries etc) en raison de leur durée, exposition aux UV etc. sont à considérer comme normales et aucun dommage-intérêt ne pourra être demandé à GP.
B) Les adhésifs appliqués sur les lunettes arrière des véhicules (ou sur des zones à forte sollicitation) ne peuvent faire l'objet d'aucune garantie en raison de leur forte exposition.
C) Les perforations ou traces de collage (double-face etc...) subsistant suite à un démontage d'une réalisation de GP sur des murs ou autre support ne sauraient faire l'objet d'une réclamation. Leur remise en état est à la charge du client.
D) Si un produit (par ex. du vinyle) n'est plus disponible sur le marché après une réalisation, GP ne pourra en aucun cas être tenu comme responsable.
E) La migration de couleurs sur certains supports (tôle ou textile p.ex) est un phénomène imprévisible pouvant se produire. GP ne pourra en aucun cas être tenu comme responsable sans essais préalables.
F) Les articles textile ou autres supports apportés par le client ne seront en aucun cas remboursés par GP en cas de destruction pendant la transformation, sauf accord explicite.

29. Reconnaissance

Toute commande passée par le client implique l'acceptation de ces conditions générales sans réserve.

GIVITEX publicité sàrl

givitex.ch

+41 26 475 54 45
info@givitex.ch

Rte du Crochet 5
1762 GIVISIEZ